

EPT Paris Est Marne & Bois

AVIS AU PUBLIC

Mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Paris Est Marne & Bois

Le président de l'Etablissement public territorial (EPT) Paris Est Marne & Bois a prescrit, par arrêté n°2024-A-683 en date du 8 octobre 2024, une modification simplifiée n°1 du PLUi de Paris Est Marne & Bois qui porte principalement sur les points suivants :

- Clarifier certains points pour une meilleure intelligence du document
- Accompagner les projets urbains
- Adapter certaines règles afin d'améliorer l'insertion urbaine et environnementale des projets
- Mettre à jour de la liste des emplacements réservés
- Mettre à jour des grilles patrimoniales
- Procéder à des évolutions mineures du plan de zonage
- Corriger des erreurs matérielles.

La mise à disposition au public se tiendra du **mercredi 26 février au vendredi 28 mars 2025** inclus, soit 31 jours consécutifs.

Le dossier est consultable par voie dématérialisée à l'adresse suivante (<https://www.registredemat.fr/plui-pemb-ms1>) et sur le site internet de Paris Est Marne & Bois (<https://www.parisestmarnebois.fr/fr/evolution-du-plui>)

Durant toute la mise à disposition, les pièces du dossier ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles coté seront tenus à disposition du public à la Direction de l'Urbanisme de l'EPT Paris Est Marne & Bois, 1 place Uranie, 94340 Joinville-le-Pont, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (sauf jours fériés), ainsi qu'au sein des 13 communes membres de Paris Est Marne & Bois, aux horaires et lieux indiqués dans le tableau ci-dessous.

Lieu de mise à disposition du public	Horaires de mise à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête
Mairie de Bry-sur-Marne 1 Grande Rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne	Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30 Samedi : 9h00-12h00
Service urbanisme de la commune de Charenton-le-Pont 49 rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont	Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h15
Mairie de Champigny-sur-Marne 14 rue Louis Talamoni 94500 Champigny-sur-Marne	Du lundi au mercredi : 8h30-11h30 / 13h30-17h30 Jeudi : 8h30-11h30 Vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30
Services techniques et de l'urbanisme de la commune de Fontenay-sous-Bois 6 rue de l'ancienne mairie 94120 Fontenay-sous-Bois	Lundi, mercredi et vendredi 8h30-12h00 / 13h30-17h00 Fermé le mardi et le jeudi
Mairie de Joinville-le-Pont 23 rue de Paris 94340 Joinville-Le-Pont	Du lundi au mercredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30 Jeudi : 8h30-12h00 Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00 Les samedi 08 mars et 22 mars : 9h-12h
Mairie du Perreux-sur-Marne Place de la Libération 94170 Le Perreux-sur-Marne	Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30 Samedi : 9h00-12h30
Mairie de Maisons-Alfort 118 avenue du général de Gaulle 94700 Maisons-Alfort	Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-18h00 Samedi : 8h30-12h00

Lieu de mise à disposition du public	Horaires de mise à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête
Service Urbanisme de la commune de Nogent-sur-Marne 9 rue Jean Monnet 94130 Nogent-sur-Marne	Du lundi au jeudi : 8h30-12h00 / 13h00-17h30 Vendredi : 8h30-12h00 / 13h00-17h00
Mairie de Saint-Mandé Accueil des Services Techniques 4eme étage 10 Place Charles Digeon 94160 Saint-Mandé	Du lundi au jeudi : 8h45-12h00 / 13h30-18h00 Vendredi : 8h45-12h00 / 13h30-17h00
Mairie de Saint-Maur-des-Fossés Direction du Pôle Urbanisme Aménagement 4eme étage Place Charles de Gaulle 94100 Saint-Maur-des-Fossés	Du lundi au jeudi : 9h00-11h45 / 13h30-17h45 Vendredi : 9h00-11h45 / 13h30-16h45
Mairie de Saint-Maurice Service Urbanisme 3eme étage 55 rue du Maréchal Leclerc 94410 Saint-Maurice	Du lundi au mercredi : 8h30-11h45 / 13h30-17h30 Jeudi : 8h30-11h45 / 13h30-18h30 Vendredi : 8h30-11h45 / 13h30-16h30
Service Urbanisme de la commune de Villiers-sur-Marne CMAT 10 chemin des ponceaux 94350 Villiers-sur-Marne	Uniquement sur rendez-vous : par téléphone au 01.49.41.30.15-01.49.41.30.52-01.49.41.36.32 Lundi / mercredi / jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-17h15 Mardi : 8h30-12h00 Vendredi : 13h30-17h00
Mairie de Vincennes 53bis rue de Fontenay 94300 Vincennes	Du lundi au mercredi : 8h30-18h00 Jeudi : 12h-19h30 Vendredi : 8h30-17h00 Samedi : 8h30-12h

Il sera également possible de consulter le dossier depuis un poste informatique mis à la disposition du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, à la Direction de l'Urbanisme de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois, 1 place Uranie, 94340 Joinville-le-Pont.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Soit en les consignants sur le registre papier établi sur feuillets non mobile et coté, laissé à la disposition du public à la Direction de l'Urbanisme de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois et à l'adresse des services des communes membres (lieux et horaires indiqués dans le tableau ci-dessus),
- Soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois à l'adresse suivante : Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois – Mise à disposition sur le dossier de modification simplifiée n°1 du PLUi - Direction de l'Urbanisme - 1 place Uranie - 94340 Joinville-le-Pont
- Soit en les adressant par voie électronique à l'adresse mail suivante : plui-pemb-ms1@registredemat.fr
- Soit en les consignants sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plui-pemb-ms1>

Les contributions (par courrier ou voie électronique) devront parvenir au plus tard le vendredi 28 mars 2025.

Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLUi de Paris Est Marne & Bois a été modifié pour tenir compte de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe). L'avis de la MRAe est joint au dossier de mise à disposition.

A l'issue de la mise à disposition, les registres portant sur la modification simplifiée seront clos et signés par M. le Président de l'EPT Paris Est Marne & Bois. Un bilan sera dressé et présenté devant le conseil territorial, sur le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public.

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois